

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : <u>Patrick EVEILLARD</u>	ou Dénomination (pour les personnes morales) : <u>XSEA - SIREN 530 684 505</u>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Adresse : N° <u>2</u> Rue <u>BD GENERAL LECLERC</u>
Commune <u>LORIENT</u>	Code postal <u>56100</u>
Nature des activités : <u>Production d'électricité</u>	
Qualification : <u>Président - Directeur Général</u>	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Grenouille agile (Rana Dalmatina)	3 sites de ponte	Les mares où les pontes ont été identifiés seront évitées et mises en défend, cependant des habitats favorables ont été identifiés sur le reste du site et le risque de destruction d'individus est non nul.
B2 Rainette verte (Hyla arborea)	1 individu	Les mares où les individus ont été identifiés seront évitées et mises en défend, cependant des habitats favorables ont été identifiés sur le reste du site et le risque de destruction d'individus est non nul.
B3 Salamandre tachetée (Salamandra salamandra)	33 individus	Les mares où les individus ont été identifiés seront évitées et mises en défend, cependant des habitats favorables ont été identifiés sur le reste du site et le risque de destruction d'individus est non nul.
B4 Triton palmé (Triturus helveticus)	26 individus	Les mares où les individus ont été identifiés seront évitées et mises en défend, cependant des habitats favorables ont été identifiés sur le reste du site et le risque de destruction d'individus est non nul.
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : <u>Projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque à Languidic (56) permettant la production 4047 MWh/an d'énergie locale et renouvelable. Ce projet est en adéquation avec les objectifs locaux, nationaux et européens en matière de politique énergétique et de développement durable, notamment dans le cadre du plan RepowerEU en cours de déploiement.</u>			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser : Dégradation d'habitats favorables en phase travaux, ou les individus ou sites de pontes n'ont pas été identifiés mais qui représente un risque de destruction non nul

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Risque de dérangement en phase travaux par les engins de chantier

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Le maître d'ouvrage s'appuiera sur une ou des structures spécialisées
- Formation continue en biologie animale Préciser : pour réaliser ces opérations (Bureau d'étude en environnement, écologue expert)
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2022-2024
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bretagne
Départements : Morbihan
Cantons : Hennebont
Communes : Languidic (Intercommunalité de Lorient Agglomération) - lieu-dit Coët Megan

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'impact sur les espèces protégées concerne principalement la phase travaux. En phase exploitation, après aménagement, le site de compensation prévu dans le cadre du projet, localisée dans le périmètre aménagé et au sein duquel des sites de repos et de reproduction seront reconstitués, permettront de compenser l'impact sur les populations d'espèces protégées.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Une synthèse de la mise en œuvre des opérations ainsi que du suivi scientifique mis en place durant 5 ans (n+1;3;5) pour la faune et les fourrés permettra de vérifier l'efficacité des différentes mesures et sera présentée aux services de l'Etat

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Lorient
le 23.03.2022
Votre signature 